



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès aux soins préventif par les personnes handicapées

Question écrite n° 10207

Texte de la question

Mme Sarah El Haïry alerte Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur le manque d'accessibilité des personnes touchées par un handicap aux matériels de prévention médicale. « La bonne santé passe par l'accès aux soins mais elle passe aussi par la prévention ». Cette phrase prononcée par M. le Premier ministre Edouard Philippe le 26 mars 2018 lors de la présentation du plan prévention santé du Gouvernement semble évidente. « Mieux vaut prévenir que guérir ». Pourtant, pour les personnes touchées par un handicap, cette maxime si évidente peine à s'appliquer. En effet, en France, il y a un grand manque d'infrastructures et de matériels médicaux adaptés aux personnes handicapées. Par exemple, le nombre de machines permettant de faire des mammographies adaptées aux personnes touchées par un handicap qui s'élève à deux pour toute la France, est emblématique de la situation. La conséquence de ce manque de matériel adapté entraîne une détection plus tardive pour les personnes touchées par un handicap et donc un risque d'aggravation accru et des soins plus complexes et plus lourds. Il paraît inconcevable qu'aujourd'hui encore, les personnes handicapées ne puissent pas accéder aux mêmes actes médicaux, de prévention comme de soins, que les personnes valides. Aussi, elle l'interroge sur les mesures concrètes qui vont être prises afin d'améliorer la situation pour toutes ces personnes, qui sont aujourd'hui discriminées dans leur accès aux soins.

Données clés

Auteur : [Mme Sarah El Haïry](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (5^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10207

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 novembre 2018

Question publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5709

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)